

Lausanne, le 6 juin 2016

Bâtiments projetés dans la mensuration officielle

Mesdames, Messieurs,

Depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la géoinformation, les objets projetés font partie des données à renseigner dans les couches de la mensuration officielle (MO). Les bâtiments projetés sont utiles pour un grand nombre d'acteurs du territoire, dont les collectivités publiques, les gestionnaires de systèmes d'information géographique, les gestionnaires de réseaux et, plus généralement, pour tous utilisateurs de la MO.

Depuis 2015, l'Office de l'information sur le territoire (OIT) évalue la mise en œuvre d'un processus aussi simple que possible visant à intégrer et à mettre à jour les bâtiments projetés dans la mensuration officielle de manière permanente. Ce processus a été identifié, puis testé et validé avec des bureaux de géomètres dans le cadre d'un projet pilote.

Pour chaque dossier mis à l'enquête publique et comprenant au moins un bâtiment projeté, le géomètre en charge de la réalisation du plan de situation pour enquête fournit un fichier de dessin informatisé à l'OIT, accompagné dudit plan au format PDF. Pour mémoire, on entend par bâtiment, tout ajout ou modification de surface de la couverture du sol, dont l'attribut genre a pour valeur "bâtiment" qui implique une mise à jour du plan du registre foncier, comme indiqué dans le questionnaire général de la CAMAC.

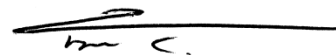
L'OIT est désormais en mesure de réceptionner les nouveaux bâtiments projetés et de les intégrer dans la MO dès la délivrance du permis de construire. Nous vous demandons donc de nous transmettre les informations précitées **dès le 1^{er} juillet 2016**, selon le processus détaillé dans la **norme OIT 6355**.

Pour plus d'information, une page dédiée aux bâtiments projetés est également disponible sur le **site WEB** de l'OIT, dans les projets.

Par ailleurs, ce sujet sera également abordé lors de la rencontre avec les bureaux de géomètres du 15 juin prochain, dans le volet consacré à la mise à jour permanente.

En vous priant de transmettre ces informations à tous les collaborateurs concernés dans vos bureaux, nous vous remercions pour votre diligence et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Le Géomètre cantonal



C. Favre